



Résilier l'assurance auto au cours de la première année

Par Avatarmido

Bonjour,

Un ami m'avait proposé une solution pour résilier le contrat d'assurance auto au cours de la première année, mais je veux avoir l'avis des experts.

Il m'a proposé de vendre le véhicule à quelqu'un (un ami ou quelqu'un de la famille par ex), et générer un certificat de cession, puis l'envoyer à l'assurance pour résilier le contrat. Après la confirmation de résiliation de contrat, annuler l'opération de vente, et refaire un contrat d'assurance chez une autre assurance.

La voiture restera non assurée pendant quelques jours, mais je demande si l'annulation d'une vente d'un véhicule d'occasion nécessite la refabrication d'une carte grise sachant qu'elle est toujours au nom de l'ancien proprio ? Sinon, est ce que l'annulation d'une vente d'un véhicule est légitime avec l'accord du vendeur et l'acheteur ?

Est ce qu'il s'agit d'une démarché légale ou pas ?

Des éclaircissements seront les bienvenues.

D'avance, merci pour vos retours.